

Date de Convocation :

Le 05 décembre 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil seize, le douzième jour du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, **le Conseil Municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

Étaient présents : M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, Mme PECATTE Charlotte, Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

Étaient absents excusés : M. CUREAU Gilbert, qui donne procuration à M. GOUPIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice HAMELIN.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie, jusqu'à son congé de maternité prévu en février.

Une personne a été contactée pour un remplacement ponctuel, 4 demies journées par semaine jusqu'au 31/01/2016. Au-delà, une personne du Centre de Gestion de la Sarthe assurera l'intérim 3 jours par semaine jusqu'au 24 février et ensuite 4 jours par semaine jusqu'au 26/06/2016.

ORDRE DU JOUR

- **Validation du Compte-Rendu du Conseil du 7 novembre 2016,**
- **Vote des tarifs communaux 2017,**
- **Décision Modificative n°6 : Budget communal ; Décision Modificative n°1 : Budget Assainissement,**
- **Délibération pour l'autorisation des dépenses d'investissement 2017,**

- **Renouvellement du contrat SEGILOG,**
- **Indemnité de Mme la Perceptrice,**
- **Informations diverses,**
- **Questions Diverses**

1er Objet : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 07 novembre 2016

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 07 novembre 2016, à l'unanimité des présents et représentés.

2ème Objet : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2017

Lors de sa réunion du 05 décembre 2016, la commission des finances a étudié la grille des différents tarifs communaux, avec une augmentation possible de 1 à 3%. Monsieur le Maire précise qu'il est préférable d'augmenter légèrement les tarifs de façon régulière, plutôt que fortement par à coup, d'autant qu'il faut tenir compte des travaux réalisés et à venir sur certains bâtiments et au cimetière, des augmentations de l'électricité et du gaz cette année, même si les recettes ne peuvent couvrir les dépenses. Monsieur le Maire remet un exemplaire de la grille étudiée par la commission des finances au Conseil Municipal, pour avis. La commission propose :

- de retenir 1% arrondi, pour la salle des fêtes, les concessions de cimetière, les emplacements de garages, la location du plancher-estrade, le M3/assainissement et certains tarifs divers,
- 2% pour l'abonnement au service d'assainissement collectif et les taxes de raccordement,
- De maintenir les tarifs des copies et fax, compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un service à la population, ainsi que des tarifs de faible coût.

SALLE DES FETES		
	Tarif 2016	Proposition 2017 + 1%
1/2 Journée	92,00 €	93,00 €
1 Journée	197,00 €	199,00 €
1 Journée 1/2	217,00 €	219,00 €
2 Jours	257,00 €	260,00 €
2 Jours 1/2	278,00 €	281,00 €
3 Jours	320,00 €	323,00 €
1/2 Journée supplémentaire	92,00 €	93,00 €
Salle des Associations	18,00 €	18,00 €
Vin d'honneur et Réunion	63,00 €	64,00 €
Associations du canton		
1/2 journée	64,00 €	65,00 €
1 journée	108,00 €	109,00 €
Remplacement robinet thermostatique	81,00 €	82,00 €
Forfait nettoyage poubelle	20,00 €	20,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE** les tarifs de la Salle des Fêtes comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

2/Tarifs Photocopies et Fax

TARIFS PHOTOCOPIES ET FAX 2017		
	Noir et Blanc	Couleur
A4 Recto	0,10 €	0,50 €
A4 Recto / Verso	0,20 €	1,00 €
A3 Recto	0,20 €	1,00 €
A3 Recto / Verso	0,40 €	2,00 €
Fax (feuille à l'unité)	0,50 €	
Planche étiquettes	1,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE** les tarifs des photocopies et fax comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

3/Tarifs Concessions Cimetières

CONCESSIONS CIMETIERE		
	Tarifs 2016	Proposition 2017
50 ans	184,00 €	186,00 €
30 ans	145,00 €	146,00 €
Droit de superposition	66,00 €	67,00 €
Cavurnes 30 ans	276,00 €	279,00 €
Arrivée d'une urne	27,00 €	27,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés avec :

- Pour : 13 voix
- Contre : 0
- Abstention : 1 voix

- **ADOPTE**, les tarifs des concessions cimetièrre comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

4/Tarifs Divers

TARIFS DIVERS		
	Tarif 2016	Proposition 2017
Garages (location emplacement)	59,00 €	60,00 €
	Tarifs 2016	Proposition 2017
Plancher (uniquement hab commune)	101,00 €	102,00 €

Caution du plancher	300,00 €	300,00 €
gobelets non rendus	1,00 €	1,00 €
clé local poubelle (rés. Secondaire)	8,00 €	8,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE** les tarifs divers comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

5/Tarifs Assainissement

Monsieur EPINEAU demande sur quelle base ont été établis les tarifs existants. Mme DEROUINEAU indique que les montants étaient basés sur une moyenne de raccordement, et recherchera les précédentes décisions. Elle précise qu'il est toutefois possible de voter aujourd'hui, sachant que ces tarifs pourront évoluer à l'avenir. Après discussion, M. le Maire propose de voter séparément les différents tarifs du service assainissement.

- *Tarif au mètre-cube et abonnement:*

ASSAINISSEMENT		
	Tarifs 2016	Proposition 2017
Le m3	1,22 €	1,23 €
Abonnement réseau	37,00 €	38,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs au mètre-cube et de l'abonnement du service assainissement comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

- *Tarif des taxes de raccordement :*

ASSAINISSEMENT		
	Tarifs 2016	Proposition 2017
Taxe raccordement maison existante	612.00 €	624.00 €
Abonne Taxe raccordement terrain nu ment réseau	1 224.00 €	1 248,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés avec :

- Pour : 11 voix
- Contre : 0
- Abstention : 3 voix

- **ADOPTE**, les tarifs des taxes de raccordement et comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

6/Tarifs nuitée de chenil et Amendes

AMENDES		
	Tarifs 2015	Proposition 2016
Nuitée chenil communal	15,00 €	15,00 €
Amendes de stationnement	17,00 €	17,00 €
Amendes divagation des chiens	15,00 €	15,00 €
Aire de jeux interdit aux chiens	10,00 €	10,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, les tarifs des nuitées de chenil et amendes comme ci-dessus à compter du 1er janvier 2017.

3ème Objet : DECISION MODIFICATIVE N°6 : BUDGET DE LA COMMUNE et DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET ASSAINISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°6 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie a demandé de régulariser les amortissements du budget principal. Madame DEROUINEAU précise que les amortissements de 2015 ont été passés sur un compte d'imputation erroné, et que les amortissements sur les enfouissements de réseaux ne sont pas terminés, contrairement au tableau de la mairie. Ils seront à poursuivre jusqu'en 2023.

Au vu des amortissements qu'il faut réaliser cette année, il est nécessaire de régulariser le budget de la commune en prenant la Décision Modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 6 - BUDGET COMMUNE	
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
6811 – Dotations aux amortissements	+ 2 462.00
FONCTIONNEMENT RECETTES	
7811 – Reprise sur amortissement	+ 2 462.00
INVESTISSEMENT DEPENSES	
2804131 – Amortissement (Biens mobiliers, matériel et études)	+ 2 462.00
INVESTISSEMENT RECETTES	
2804132 – Amortissement (Bâtiments et installations)	+ 2 462.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 6 du Budget de la Commune présentée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Madame DEROUINEAU indique au Conseil Municipal que du fait d'une forte baisse des intérêts d'emprunts à taux variable sur le service assainissement, le remboursement du capital a augmenté en proportion, et qu'il est nécessaire de régulariser les crédits du budget assainissement, par prélèvement sur ligne de travaux non utilisés, en prenant la Décision Modificative suivante.

Au vu d'un manque de crédit au niveau des emprunts du budget assainissement, il est nécessaire de régulariser le budget assainissement en prenant la Décision Modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT DEPENSES	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	+ 263.00
INVESTISSEMENT DEPENSES	
1641 - Emprunt	+ 263.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 du Budget Assainissement présentée ci-dessus.

4ème Objet : DELIBERATION POUR L'AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de lui permettre d'engager des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite des crédits accordés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Cette délibération est prise tous les ans afin de pallier à toutes dépenses urgentes comme par exemple le remplacement d'un matériel nécessaire au service. Une information des crédits utilisés, est obligatoirement faite aux membres du Conseil Municipal à chaque conseil jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017.

Préalablement au vote primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 avant le vote du Budget 2017.

5ème Objet : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de trois ans du logiciel SEGILOG arrive à échéance le 14 décembre prochain, et demande de bien vouloir l'autoriser à signer le nouveau contrat (déc. 2016 - déc. 2019) pour un montant de 2 460 € HT par an (pour la période de déc.2014à déc.2016, ce montant était de 2 300 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat avec la société SEGILOG pour 2 460 € HT par an, sur la période de décembre 2016 à décembre 2019.

6ème Objet : INDEMNITE DE MME LA PERCEPTRICE

Madame ROZEC, Trésorière de saint-Calais, a transmis le décompte des indemnités de conseil et de confection de budget de l'exercice 2016, susceptibles d'être allouées au comptable pour les fonctions de Receveurs des Communes, d'un montant de :

- 358.97 € pour l'indemnité de conseil
- 30.49 € pour l'indemnité de budget.

Les élus demandent des précisions sur ces indemnités.

La trésorière ne prépare plus le budget communal. Madame DEROUINEAU informe qu'elle a beaucoup sollicité Mme ROZEC qui a toujours pris le temps de répondre aux questions et surtout aidé à reprendre le dossier de régularisation du compte de gestion suite à l'intégration du syndicat intercommunal de Bois Sorin.

Monsieur le Maire précise que la commune est libre de lui verser ou non ces indemnités, et propose que le conseil délibère en fonction de différents taux. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour cette présentation, soit 14 votes recensés comme suit :

- Versement de 0% des indemnités :
Pour : 7 voix
- Versement de 25% des indemnités :
Pour : 5 voix
- Versement de 50% des indemnités :
Pour : 0 voix
- Versement de 100% des indemnités :
Pour : 0 voix
- Abstention(s) : 2 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés,

- **DECIDE** de ne pas verser d'indemnité au Percepteur pour l'exercice 2016.

INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

Signature des devis :

LEADER COLLECTIVTES	Panneaux aménagement autour de l'église	2 601.26 € TTC
---------------------	---	----------------

ELAN'CITE	Radar Pédagogique	2 137.08 € TTC
-----------	-------------------	-------------------

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ROZEC, Trésorière a transmis en mairie une information relative à la dissolution des CCAS communaux, et d'intégrer ce service dans les budgets des communes. La commission ne siègerait plus et cela supprimerait les délégués nommés associés, non membres du conseil, tout en perdant une certaine confidentialité, puisque les décisions seraient prises en conseil municipal.
 - Il propose de ne pas donner suite à cette proposition. Le Conseil Municipal en prend acte.

- Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal l'invitation de l'association « Génération Mouvement - Les Aînés Ruraux de Coudrecieux » pour la bûche de Noël le 14/12/2016.

- Il rappelle que le marché de Noël organisé par l'association Coudre'liens, a lieu le 18/12/2016 toute la journée. Monsieur RICAUX précise qu'une vingtaine d'exposants seront présents et qu'il est prévu une restauration sur place.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines élections en 2017 :
 - Elections présidentielles les 23/04/17 et 07/05/2017
 - Elections législatives les 11/06/2017 et 18/06/2017
 Il demande qu'un maximum d'élus soient présents, notamment pour le dépouillement, afin d'éviter le souci rencontré lors des dernières élections.
 La tenue des bureaux et le dépouillement pourront être également ouverts aux électeurs de la commune.

- Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que le congrès annuel cantonal des Anciens Combattants se déroulera à Coudrecieux en 2017, normalement prévu en 2018. En effet, la commune de Bouloire ne peut assurer cette manifestation, du fait d'un problème de salle. Elle organisera donc celui de 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Jean-Luc EPINEAU demande de revoir le contrat d'assurance du personnel. Le différentiel à charge de la commune en cas d'arrêt maladie vient du fait que la collectivité avait fait le choix lors du dernier renouvellement de contrat, de ne pas cotiser sur les charges de personnel. Cette part n'est donc pas remboursée à la collectivité.
 Madame DEROUINEAU confirme qu'il faudra reprendre ce contrat, et étudier l'impact sur la cotisation annuelle avec une prise en charges des cotisations patronales, et également comparer sur le nombre d'exercices passés le manque à gagner ou l'éventuelle économie réalisée.

- ❖ Monsieur Jean-Luc EPINEAU demande le coût des travaux réalisés dans les bureaux. Madame DEROUINEAU précise que les factures réglées s'élèvent à 16 900.39 € TTC, que ces travaux sont subventionnés par la poste à hauteur de 50% du montant HT, soit 7 000.13 €.

- ❖ Plusieurs membres de la commission des bâtiments s'interrogent sur le fait qu'il n'y ait pas eu de réunions de chantier et demandent à participer à la réunion de réception de chantier avec toutes les entreprises, sachant que certains points sont à revoir.
- ❖ Monsieur Jean-Luc EPINEAU donne compte-rendu de la commission voirie et précise que les travaux relatifs à la création de rampes d'accès seront envisagés au plus tôt en début d'année, en fonction des artisans retenus. La commune est en attente de la réponse de la déclaration de travaux.
La rampe de l'école devrait être installée pendant les congés de printemps.
Une rampe sera posée à l'église des Loges.
Le défibrillateur vient d'être posé sur le mur de la cuisine de la salle des fêtes. Des panneaux indicateurs sont installés à l'entrée de la cour.
Les travaux d'élagage devraient débuter au cours de la dernière semaine de décembre, comme habituellement.
Les travaux d'aménagement autour de l'église démarreront après la parution du Petit Coudrecélestin, afin de donner l'information aux habitants avant la mise en place du nouveau sens de circulation.
Le miroir du chemin de la Besnardière sera posé au cours des prochains jours.
Cette année, M. ROUAUX qui a fourni 4 sapins pour Noël. Il sera étudié une autre solution pour les années à venir, plus pérenne.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parution du Petit Coudrecélestin sera décalée de quelques semaines, compte-tenu de l'absence de personnel au secrétariat.
- ❖ Monsieur MIARD confirme sa déception sur le déroulement des travaux dans les bureaux.
Il indique que certaines ampoules sur les illuminations de la Verrerie sont grillées.
Il s'interroge sur le dépôt des convocations de conseil effectuées par les agents et non par courrier postal. Monsieur le Maire précise que cela prend peu de temps, car beaucoup de membres du conseil habitent le bourg, qu'ils déposent les courriers en campagne souvent au passage lors d'une intervention, et qu'une secrétaire se charge du secteur des Loges.
Monsieur MIARD demande si la sonnerie de l'église va être remise en fonction. Monsieur RICAUX confirme qu'il a reçu la pièce et qu'il devrait effectuer l'intervention prochainement.
- ❖ Madame PECATTE demande si le souci au sujet de l'agitation des enfants à la cantine a été résolu.
Monsieur le Maire informe que des actions ont été mises en place avec le personnel, les enfants et les familles pour améliorer la situation. Des formations sont prévues avec les agents, sachant qu'elles ne pourront se dérouler qu'en fin de premier semestre.
Toutefois, il faut savoir que la vie de groupe comporte aussi quelques désagréments, et que le temps de repas ne peut être totalement silencieux. Ce moment est aussi un moment de partage et d'apprentissage. D'autre part, il faut tenir compte que la salle est petite.
Les travaux prévus en 2017 devraient apporter une amélioration au niveau sonore.
- ❖ Monsieur RICAUX demande des précisions sur la renégociation des contrats de téléphonie, n'étant pas présent lors de la dernière réunion. Monsieur le Maire confirme que le nouveau

contrat prend en compte l'installation d'une ligne analogique pour la bibliothèque avec une boîte. Compte-tenu de ce nouvel abonnement, la commune fera quand même une économie d'environ 200 € par an.

Il précise aussi, qu'il regrette le manque de réunion de la commission des bâtiments et celle de la Vie locale.

Monsieur le Maire précise qu'au niveau de la commission Vie locale, ce n'était pas possible de la réunir plus tôt, compte-tenu du faible nombre d'articles reçus en mairie. Les dernières informations ne sont pas encore arrivées, et les congés de fins d'année arrivent. Le travail de mise en page ne pourra reprendre qu'au cours du mois de janvier, en fonction du temps des agents.

Il demande que des informations soient communiquées sur le projet éolien.

Monsieur le Maire confirme qu'une réunion publique est envisagée, mais qu'elle ne pouvait avoir lieu tant que les 4 communes n'avaient pas délibéré à ce sujet, et que le prestataire chargé du dossier d'études puisse donner des éléments mutualisés.

- ❖ Monsieur MIARD indique au Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur de MONTALEMBERT de visiter le site envisagé pour l'implantation des éoliennes. Mais à ce jour, le projet n'étant qu'au stade de l'étude, aucune certitude ne peut être donnée quant à l'implantation exacte de celles-ci, ni sur quelle commune.

Monsieur EPINEAU précise que Monsieur de MONTALEMBERT est favorable pour effectuer une visite du site projeté avec les membres du Conseil Municipal.

- ❖ Monsieur CHAMBRIER demande qu'il soit installé un éclairage dans la cour de la salle des fêtes. Monsieur EPINEAU répond qu'en principe, il existe une lampe extérieure. Les agents vérifieront son état de fonctionnement dans les prochains jours.

- ❖ Madame PILET donne compte-rendu de la dernière commission jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Bilurien, avant la fusion. Son avenir est inconnu, compte-tenu d'un mode de fonctionnement différent sur la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois. Une harmonisation des tarifs des prestations devra également être effectuée.

Pour l'essentiel, l'accueil de loisirs a très bien fonctionné cet été. Celui des congés d'automne a connu une baisse de fréquentation par rapport à l'année précédente, l'impact étant probablement dû par le décalage des semaines (du mercredi au mercredi et non des semaines complètes).

Le Directeur du service restera le coordinateur du nouveau service jeunesse de la future Communauté de Communes. Des séjours sont maintenus, dans l'attente du nouveau travail de mutualisation, notamment le séjour à la neige, prévu en février prochain.

Le projet « Coup de pouce », du local jeune a été bien reçu et a donné pleinement satisfaction auprès des jeunes, comme des collectivités qui les ont reçus.

Le remplacement de l'animatrice du RAM (RELAIS Assistantes Maternelles) a été bien assuré.

- ❖ Madame DEROUINEAU donne compte-rendu de la commission des finances qui s'est tenue le 05/12/2016. Hormis les tarifs, vus précédemment, la commission s'est penchée sur les réalisations de l'exercice pour les 3 budgets.

Les résultats présumés sont très positifs, notamment du fait que l'année 2015 dégagait un bon résultat, et surtout que les travaux des bâtiments scolaires n'ont pu être réalisés sur 2016. La trésorerie est aussi très au-dessus du besoin.

La prochaine commission se déroulera le 30/01/2017, pour étudier les résultats définitifs de 2016 et envisager les projets à venir.

Madame DEROUINEAU précise que les travaux de reprises de concessions au cimetière sont en phase d'achèvement. Les travaux sont très satisfaisants et se sont déroulés dans de bonnes conditions. Le terrain a été remis en état au départ de l'entreprise. Elle attend confirmation d'une date de réunion de fin de chantier avec l'entreprise pour le constat sur place des travaux. Il y aura une plus-value, compte-tenu de la profondeur de certains caveaux.

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France est prévue le 12/01/2017 à 14h00, en présence de la commission communale, des représentants des Amis de l'église des Loges, du représentant de l'Evêché, et de la Conservatrice des monuments historiques, afin de revoir le dossier de vitraux et de donner des préconisations écrites.
- ❖ Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 14 janvier à 11h00, salle des fêtes.

Séance levée à 22h20

Monsieur le Maire demande si le public a des questions :

Monsieur VITEUR demande si une communication va être faite sur le projet éolien à COUDRECIEUX et demande le nombre envisagé d'éoliennes.

Monsieur le Maire répond qu'à ce stade, il est difficile de se prononcer sur le nombre, possible de 8 à 9 sur la commune, mais cela reste très conditionnel. Seul le résultat des études du vent, de l'impact sur la faune et la flore, définiront l'orientation retenue. D'autre part, cette étude ne pourra démarrer qu'après avis des 4 communes concernées.

Madame BOSNYAK demande si les personnes domiciliées à 500 m du projet ont été informées, et ce qu'il en est de la déforestation du lieu.

Monsieur le Maire précise que ces points sont du domaine privé, qu'actuellement, le Conseil Municipal n'a donné un avis favorable que pour le lancement d'une étude de faisabilité uniquement. Ce dossier sera à nouveau présenté en fonction des résultats, et d'autre-part devra être acté au niveau d'autres instances, telles que la préfecture, après enquête publique. La construction, si elle était retenue, ne commencera donc pas avant quelques années.

Les récentes études montrent qu'il n'y a pas ou très rarement de perte de foncier sur les communes impactées, que beaucoup de progrès ont été faits en la matière au niveau sonore et des périmètres de protections élargis à 500 mètre d'une habitation.

Monsieur HOGUIN demande où seront fabriquées les éoliennes. A priori, les mâts seraient fabriqués en France, le reste en Allemagne, sous toute réserve.

Madame ROUAUX pense que les réponses formulées lui semblent imprécises, et qu'elle ne comprend pas que le Conseil ait délibéré en ce sens.

Monsieur le Maire réitère qu'il faut attendre la prochaine réunion publique pour avoir plus d'éléments de discussion, et que les membres du Conseil Municipal ont bénéficié d'une réunion de présentation du projet, avec le propriétaire des lieux et le cabinet chargé de l'étude, avant de valider à la majorité, la démarche de l'étude.

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Laurent GOUPIL